



Commissariat général au développement durable

Bilan 2016 de la production de déchets en France

DÉCEMBRE 2019

Tous les deux ans, la France, conformément à la réglementation européenne, présente un bilan de la production de déchets et de leurs traitements. En 2016, 323 millions de tonnes de déchets ont été produites, soit une baisse de 0,6 % par rapport à 2014. Les déchets minéraux représentent toujours près de 70 % des tonnages, les autres déchets non dangereux, 28 %. Le reste est constitué de déchets dangereux.

LA FRANCE DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE

L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni produisent 40 % des déchets de l'Union européenne (UE28) - (tableau 1). Avec 4,8 tonnes par habitant en 2016, la France se situe dans la moyenne européenne. Mais, « Hors déchets minéraux principaux », avec 1,5 tonne par habitant, le ratio français est en deçà de la moyenne européenne. La dispersion des chiffres de production est importante selon les pays, en raison notamment de leurs caractéristiques géographiques, démographiques et industrielles.

BAISSE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DANS L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION EN 2016

323 millions de tonnes (Mt) de déchets ont été produites en France en 2016, soit une baisse de 0,6 % par rapport

à 2014 (tableau 2). Cette évolution est uniquement imputable aux secteurs de l'industrie (- 4,3 %) et de la construction (- 1,4 %), ce dernier étant à l'origine de 70 % des déchets. La production de déchets du BTP a diminué de 14 % entre 2010 et 2016 (- 9 % pour l'ensemble des déchets), passant de 261 Mt à 224 Mt, ce qui représente 2,3 tonnes pour mille euro de valeur ajoutée (VA), contre 2,4 tonnes pour mille euro de VA en 2010. Ces résultats vont dans le sens de l'objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), votée en 2015, d'une réduction des déchets du BTP par unité de valeur produite en 2020 par rapport à 2010. La production de tous les autres secteurs augmente par rapport à 2014, et particulièrement celle relative au traitement de l'eau et des déchets (+ 8 %). La croissance significative de la production de déchets dans ce secteur est liée au développement de méthodes de gestion des déchets plus complexes, qui conduisent à plusieurs étapes de traitement, comme le tri, le prétraitement et la valorisation. Ces étapes génèrent des déchets secondaires, tels que les boues provenant du traitement des déchets, les résidus de tri et les déchets de combustion dus à l'incinération des déchets, signes du détournement d'une grande quantité de déchets des décharges vers le recyclage et la valorisation énergétique. Hors déchets secondaires, la production s'établit à 311 Mt, en baisse de 1,3 % par rapport à 2014. 9 % des déchets proviennent des ménages.

Tableau 1 : les 10 principaux pays européens producteurs de déchets en 2016

	Déchets totaux en milliers de tonnes	Dont dangereux en milliers de tonnes	Total en tonnes/habitant	Hors déchets minéraux principaux en tonnes/habitant
Union européenne	2 536 980	100 740	5,0	1,8
Allemagne	400 072	23 039	4,9	1,9
France	322 685	11 010	4,8	1,5
Royaume-Uni	277 255	6 087	4,2	1,8
Pologne	182 006	1 917	4,8	2,1
Roumanie	177 563	625	9,0	1,1
Italie	163 995	9 707	2,7	1,8
Suède	141 626	2 379	14,3	2,1
Pays-Bas	141 024	5 134	8,3	2,5
Espagne	128 959	3 184	2,8	1,5
Finlande	122 869	2 388	22,4	2,6

Bilan 2016 de la production de déchets en France

Tableau 2 : production de déchets en France en 2014 et 2016, par secteur d'activité

En milliers de tonnes

	Agriculture pêche		Industrie		Construction		Traitement des déchets eau assainissement		Tertiaire		Ménages		Total	
	2014	2016	2014	2016	2014	2016	2014	2016	2014	2016	2014	2016	2014	2016
Déchets minéraux non dangereux	0	0	4 458	4 423	212 275	209 229	3 202	3 156	787	792	2 789	2 806	223 511	220 227
Déchets non minéraux non dangereux	936	967	18 536	17 591	12 496	12 351	15 536	17 151	17 444	17 864	25 390	25 524	90 337	91 448
Déchets dangereux	339	337	2 738	2 791	2 851	2 775	3 257	3 417	896	965	704	725	10 783	11 010
Total	1 274	1 304	25 731	24 626	227 621	224 355	21 995	23 724	19 127	19 621	28 883	29 056	324 630	322 685
Évolution 2014/2016 en %	2,3	- 4,3	- 1,4	- 1,4	7,9	2,6	0,6	- 0,6						
Total hors déchets secondaires	1 274	1 304	25 470	24 410	227 619	224 354	13 087	12 578	19 110	19 605	28 883	29 056	315 443	311 306

Source : SDES, octobre 2019

91 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS NON MINÉRAUX NON DANGEREUX

En raison du poids du secteur de la construction en France, les déchets minéraux non dangereux représentent plus des deux tiers des déchets produits, soit 220 Mt. Les autres déchets représentent 102 Mt, dont 91 Mt de déchets non minéraux non dangereux. Ces derniers constituent un gisement à l'origine de la production de matières premières de recyclage, qui alimentent l'industrie en remplacement de matières vierges. Les déchets métalliques, les papiers-

cartons, le bois et le verre représentent plus d'un tiers de ce gisement.

Les « déchets ménagers et assimilés » (déchets en mélange) collectés représentent 21,2 Mt (tableau 3). Ils sont produits à 78 % par les ménages.

Les résidus de tri augmentent de 35 % en raison d'une volonté d'augmenter la qualité des matières premières de recyclage et de la mise en place de l'extension des consignes de tri dans un nombre croissant de départements, faisant passer la population concernée de 3,7 millions de Français à 15,3 millions fin 2016.

Tableau 3 : production par catégorie de déchets en 2014 et 2016

Déchets dangereux et non dangereux	2014	2016	Dont tertiaire en 2016		Dont ménages en 2016	
	En milliers de tonnes	En milliers de tonnes	En milliers de tonnes	En %	En milliers de tonnes	En %
Déchets minéraux	227 005	223 666	793	0,4	2 806	1,3
Déchets ménagers et assimilés	21 332	21 205	4 292	20,2	16 516	77,9
Déchets métalliques	16 365	14 837	5 082	34,3	569	3,8
Déchets animaux et végétaux	11 004	10 888	2 844	26,1	3 807	35,0
Matériaux mélangés et indifférenciés	7 526	7 773	1 549	19,9	0	0,0
Déchets de papiers-cartons	7 204	7 242	2 514	34,7	1 580	21,8
Résidus de tri	5 187	7 028	5	0,1	0	0,0
Déchets de bois	6 154	6 750	682	10,1	980	14,5
Résidus d'opérations thermiques	3 721	3 611	124	3,4	0	0,0
Boues de dragage (en poids sec)	2 038	2 424	0	0,0	0	0,0
Déchets de verre	2 449	2 310	262	11,3	1 552	67,2
Déchets de matières plastiques	1 730	1 955	240	12,3	282	14,4
Déchets chimiques	1 582	1 644	56	3,4	0	0,0
Véhicules au rebut	1 383	1 374	597	43,5	497	36,2
Boues ordinaires (en poids sec)	1 394	1 195	0	0,0	0	0,0
Autres déchets	8 555	8 782	581	6,6	466	5,3
Total	324 630	322 685	19 621	6,1	29 056	9,0

Source : SDES, octobre 2019

11 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS DANGEREUX

La production de déchets dangereux passe de 10,8 Mt en 2014 à 11,0 Mt deux ans plus tard, soit 3,4 % des déchets produits en France (tableau 4). Quatre secteurs regroupent près de 80 % des déchets dangereux produits (« Collecte et traitement des déchets eau et dépollution », « Construction », « Tertiaire » et « Industrie chimique »). Les ménages produisent peu de déchets dangereux. Pour l'essentiel, il s'agit de déchets d'équipements électriques et électroniques.

DÉCOUPLAGE ENTRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE

Depuis 2010, la production totale de déchets a diminué de 9 %, pendant que le PIB augmentait de 6 % et la population de 3 %. La production est passée de 178 kg par millier d'euros

de PIB à 152 kg par millier d'euros de PIB en 2016. Dissocier la croissance économique des impacts environnementaux liés à la production de déchets est un objectif de la prévention des déchets de la directive-cadre de l'UE sur les déchets.

65 % DE DÉCHETS SONT RECYCLÉS

Les quantités traitées en 2016, 304 Mt, sont inférieures de 6 % aux quantités produites (tableau 5). Cette différence récurrente a plusieurs causes : solde des exportations et des importations, effets de stock, détermination en poids sec ou humide des déchets, mais également imprécision de la mesure (quantités évaluées en poids, parfois en volume).

L'un des principes clés de la politique de l'UE en matière de déchets est la hiérarchie des déchets qui donne la priorité à la prévention des déchets, suivie de la préparation à la réutilisation, du recyclage, d'autres formes de valorisation

Bilan 2016 de la production de déchets en France

et, enfin, de l'élimination ou de la mise en décharge, qui est l'option la moins souhaitable.

Tous déchets confondus, 65 % des déchets ont été recyclés en France, en 2016. Le stockage (mise en décharge)

diminue, pour s'établir à 27 % des tonnages. Il baisse pour tous les types de déchets.

L'incinération avec récupération d'énergie progresse, à 5,7 % des quantités traitées, contre 4,5 en 2014.

Tableau 4 : production de déchets dangereux par activité en 2014 et 2016

En milliers de tonnes

	2014	2016
Collecte, traitement des déchets, eau, pollution	3 257	3 417
Construction	2 851	2 775
Industrie chimique pharmaceutique, plastique	1 176	1 306
Tertiaire	896	965
Ménages	704	725
Métallurgie, travail des métaux	745	700
Industrie agricole alimentaire	370	371
Agriculture, pêche	339	337
Fabrication de produits informatiques, équipements électriques	200	205
Fabrication autres produits minéraux non métalliques	59	60
Production, distribution électricité, gaz	39	35
Raffinerie cokéfaction	44	31
Fabrication de meubles, autres industries manufacturières	25	27
Industrie extractive	6	25
Industrie papier carton, imprimerie	63	21
Industrie textile habillement cuir	7	7
Travail du bois, fabrication d'articles en bois	4	3
Total	10 783	11 010

Source : SDES, octobre 2019

Tableau 5 : traitement des déchets en France en 2014 et 2016

En milliers de tonnes

	Incineration avec récupération d'énergie		Incineration sans récupération d'énergie		Recyclage matière et organique		Stockage		Épandage		Total	
	2014	2016	2014	2016	2014	2016	2014	2016	2014	2016	2014	2016
Déchets minéraux	0	0	0	0	154 300	158 504	64 747	61 718	0	0	219 048	220 222
Déchets non minéraux non dangereux	12 337	16 333	4 541	3 462	35 960	37 594	19 508	18 149	795	627	73 142	76 165
Déchets dangereux	1 046	1 098	1 520	1 514	2 366	2 230	2 672	2 322	0	0	7 605	7 165
Total	13 384	17 432	6 062	4 977	192 627	198 327	86 928	82 189	795	627	299 795	303 552

Source : SDES, octobre 2019

COMPARAISONS INTERNATIONALES : 48 % DES DÉCHETS SONT RECYCLÉS DANS L'UNION EUROPÉENNE

À l'échelle de l'UE, 48 % de l'ensemble des déchets sont recyclés (graphique 1). La France se situe à 65,3 %, entre la Pologne (68,3 %) et la Hongrie (57,8 %). L'incinération avec récupération d'énergie est supérieure à 10 % des déchets traités en Belgique, Allemagne et Portugal. En France, elle s'élève à 6 %. Concernant le stockage et l'épandage, la moyenne européenne est de 46 % des tonnages ; la France est en deçà, à 27 %.

TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX : 66 % DE RECYCLAGE

Le taux de recyclage des déchets minéraux non dangereux (construction et autres secteurs) s'élève à 72 % en 2016. Il est de 49 % pour les déchets non minéraux non dangereux, soit 37,6 Mt de matières premières de recyclage produites. Les déchets métalliques, de verre, de papiers-cartons et les déchets végétaux sont les mieux recyclés (taux de recyclage > 95 %). Les déchets ménagers et assimilés, en raison de leur composition hétérogène, les déchets en mélange et les résidus de tri ont les plus faibles taux de recyclage.

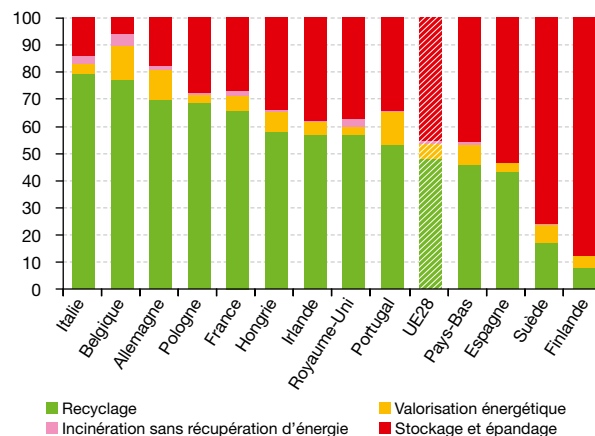
Les sols, terres excavées et cailloux non pollués sont comptabilisés comme recyclés dès lors qu'ils sortent du

chantier où ils ont été produits (110 Mt en 2016), contrairement aux excédents restants sur le site.

La LTECV prévoit de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. En 2016, ces quantités ont diminué de 13 % par rapport à 2010.

Graphique 1 : traitement des déchets dans l'Union européenne en 2016

En %



Source : Eurostat, octobre 2019

TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX : 31 % DE RECYCLAGE

7,2 Mt de déchets dangereux ont été traités en 2016, soit 440 milliers de tonnes de moins qu'en 2014. Le solde entre production et traitement résulte pour partie des véhicules hors d'usage (automobiles, véhicules industriels) qui, une fois les fluides purgés, sont considérés comme non dangereux (1,4 Mt). 46 % des déchets dangereux sont valorisés, dont 31 % recyclés ou régénérés.

Les déchets chimiques représentent les quantités traitées les plus importantes (1,2 Mt), suivis des sols pollués (1,1 Mt).

MÉTHODOLOGIE

Tous les deux ans depuis 2004, le règlement n° 849/2010 de la Commission du 27 septembre 2010 modifiant le règlement CE n° 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques sur les déchets impose à chaque État membre de fournir à la Commission européenne un ensemble de données sur la production et le traitement des déchets selon une méthodologie commune. Les données définitives 2016 pour la France sont disponibles depuis fin octobre 2019.

L'instruction de ce règlement est réalisée à partir des sources suivantes :

- enquête sur les déchets et les déblais produits par les secteurs construction et dépollution en 2014, actualisée en 2016 (SDES) ;
- enquête sur la production de déchets non dangereux en 2016 de l'industrie et du commerce (établissements de 10 salariés et plus) - (Insee) ;
- enquêtes Collecte 2015 et ITOM 2016 sur les déchets ménagers et assimilés (Ademe) ;
- déchets agricoles (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, SSP) ;
- boues de dragage 2016 (Cerema) ;
- déclarations administratives 2016 sur la production et le traitement des déchets dangereux et non dangereux des installations classées pour la protection de l'environnement (seuil de déclaration minimum de production de 2 tonnes/an pour les déchets dangereux et 2 000 tonnes pour les non dangereux) - (GREP, MTES/CGDD/DGPR) ;
- base des eaux résiduaires urbaines 2016 (BDERU, agences de l'eau) ;

- données sur les filières à responsabilité élargie du producteur (REP) 2016 (Ademe) ;
- bilan du recyclage 2008-2017 (Ademe) ;
- bilan de l'observatoire statistique de la Fédération du recyclage, 2016.

Les déchets agricoles ne comprennent pas les lisiers et fumiers épandus en tant qu'amendements.

Pour être comptabilisés, les déchets minéraux du secteur de la construction doivent quitter le chantier où ils ont été produits.

Les déchets produits par les ménages excluent de leur périmètre les déchets des activités économiques (petites entreprises, artisans et commerçants...) collectés par la même voie. Ils sont alors réaffectés dans la branche concernée. Les déchets ménagers et assimilés, tels que définis dans les enquêtes de l'Ademe, les incluent (notion de déchets « assimilés » aux ordures ménagères).

Les résidus de tri proviennent des opérations de tri mécanique des déchets et de fractions non compostées de déchets biodégradables. Ils sont issus principalement du traitement et de la collecte sélective des déchets.

Les traitements concernent uniquement les installations implantées sur le territoire national.

Le stockage est défini comme la mise en décharge des déchets au sens de la directive 1999/31/CE concernant la mise en décharge des déchets. Cela inclut les décharges pour déchets inertes, déchets non dangereux et déchets dangereux de surface, et les décharges pour le stockage souterrain des déchets.

Les filières REP résultent du financement de la gestion de certains types de déchets par les acteurs économiques, distributeurs, importateurs qui les mettent sur le marché. À ce jour, il existe une quinzaine de filières REP opérationnelles (emballages, déchets électroniques, ameublement, huiles usées...).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan 2014 de la production de déchets en France*, CGDD/SOeS, *Datalab Essentiel*, mars 2017, 4 p.
- *Déchets – Chiffres clés – édition 2017*, Ademe, décembre 2017, 96 p.
- *La France exporte toujours plus de matières premières de recyclage : plus 75 % de 1999 à 2014*, CGDD/SOeS, *Le point sur*, n° 220, janvier 2016, 4 p.

Chrystel SCRIBE, SDES

Dépôt légal : décembre 2019

ISSN : 2557-8510 (en ligne)
2555-7572 (imprimé)

Impression : imprimerie intégrée du MTES, imprimé sur du papier certifié ecolabel européen www.eco-label.com

Directeur de publication : Sylvain Moreau

Coordination éditoriale : Céline Blivet

Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

Commissariat général au développement durable

Service de la donnée et des études statistiques
Sous-direction de l'information environnementale
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

